

## FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL LIGUE GUINÉENNE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL Crée le 04 novembre 2015 – suivant Décision n°00005/FGF/SG/2015





MESSIEURS LES PRESIDENTS DES CLUBS DE LIGUES 1 ET 2 PRO.

**OBJET**: Rectificatif



**₹TOPAZ** 

TVS 🛰

Messieurs,



Lire:

- a) Chaque club de Ligue 1 peut qualifier quinze (15) joueurs étrangers et ne peut utiliser que huit (08) au maximum au cours d'une même rencontre.
- b) Chaque club de Ligue 2 peut qualifier cinq (5) joueurs étrangers et ne peut utiliser que (3) au cours d'une même rencontre ;
- c) Des numéros de maillots sont affectés aux joueurs correspondant à ceux des licences, ils seront définitifs jusqu'en fin de saison.

Au lieu de :

- a) Chaque Club de Ligue 1 peut qualifier et utiliser autant de joueurs étrangers dans la limite de sa compétence.
- b) Chaque Club de Ligue 2 peut qualifier (15) quinze joueurs étrangers et ne peut utiliser que huit (8) au maximum au cours d'une même rencontre;
- c) Des numéros de maillots sont affectés aux joueurs correspondant à ceux des licences, ils seront définitifs jusqu'en fin de saison.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Messieurs les Présidents, nos salutations sportives les meilleures.







Mamady DIOMANDE
SECRETAIRE GENERAL